



CHARTRE D'INCLUSION ET DE DIVERSITE ERASMUS+ AVIGNON UNIVERSITE

Avignon Université accueille les étudiants de tous horizons, quel que soit leur milieu social, économique ou culturel dans un environnement ouvert, accueillant et accessible à tous. L'établissement, dans sa politique globale, et dans le cadre du programme Erasmus+ en particulier, vise à promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion sociale et la non-discrimination.

Avignon Université vise à offrir des opportunités éducatives équivalentes à tous les étudiants, indépendamment de leur origine sociale, de leur situation économique ou de leur situation de handicap, tout en prenant en compte les besoins des étudiants issus de différentes cultures et en fournissant un soutien émotionnel et psychologique aux étudiants ayant des besoins particuliers.

Avignon Université encourage toutes les personnes présentes sur les campus à profiter pleinement des possibilités offertes par l'établissement, tout en développant un sentiment d'appartenance et d'épanouissement.

Une journée d'accueil des internationaux est systématiquement organisée en début d'année universitaire.

Une semaine d'accueil des étudiants Erasmus est systématiquement organisée en début de chaque semestre, comprenant un accueil et un accompagnement aux démarches administratives par une équipe de vacataires dédiés, des cours de Français Langue Etrangère intensifs, un pique-nique, une présentation et visite de l'université et de la ville, une formation à la bibliothèque universitaire et aux outils numériques, une sortie en région le week-end.

Les étudiants internationaux peuvent bénéficier d'un programme de parrainage par un étudiant local, et participer chaque semaine à des tandems linguistiques avec des étudiants locaux. De plus, la Maison de l'International convie tous les étudiants, locaux et internationaux, lors de la célébration des Erasmusdays, à se rencontrer autour d'expositions de témoignages de mobilité, d'événements festifs et d'un point d'information.

Un secrétariat dédié aux étudiants Erasmus entrants est présent sur chacun des deux campus, ainsi que des référents enseignants dans chaque composante ou filière d'enseignement.

La Maison de l'International organise des réunions dans chaque filière afin d'informer l'ensemble des étudiants des opportunités de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ et des accords internationaux en général.

Tout étudiant avec des besoins spécifiques peut s'adresser à la Maison de l'International qui assure un point de relais et d'accompagnement en lien avec les services support concernés.

Les structures dédiées :

Médecine préventive universitaire

Psychologue de campus

Relais handicap

Interface en ligne de signalement : <https://signalement.univ-avignon.fr/>

Cellule d'écoute

CROUS : logement, bourses sur critères sociaux, assistante sociale

CVEC : financement du FSDIE : aides individuelles en lien avec l'assistante sociale du CROUS

En adoptant ces mesures, l'université s'efforce d'élaborer une stratégie d'inclusion efficace qui favorise la diversité culturelle et garantit que tous les étudiants ont les mêmes chances de réussite, indépendamment de leur origine, de leur identité, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique, promouvant des initiatives pour améliorer l'accessibilité physique, sociale, économique et culturelle pour tous.

Avignon université s'engage à :

- Mettre en œuvre les priorités du programme.
- Respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants au programme Erasmus + de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance automatique de tous les crédits ECTS obtenus pendant une période d'études / formation à l'étranger.
- Pratiquer la gratuité pour les étudiants entrants quant aux frais d'inscription, de scolarité, d'accès aux bibliothèques ou aux services de l'université.
- Assurer la promotion de la participation au programme auprès de tous les publics.
- Encourager la participation au programme des personnes ayant moins d'opportunités.
- S'assurer de la qualité des activités de mobilité et de coopération, tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre du programme (ESCI).
- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.

- Respecter les normes techniques de la carte européenne d'étudiant.
- Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans les activités liées au programme.
- Promouvoir l'engagement citoyen à tous les niveaux du programme, avant, pendant et après la mobilité.

MESURES PENDANT LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

- Tous les étudiants entrants reçoivent un traitement égal et bénéficient d'une qualité de service.
- Les entrants bénéficient d'une semaine d'accueil et d'activités d'intégration. Ils sont sollicités afin de produire des témoignages faisant l'objet d'expositions lors des Erasmusdays.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Un secrétariat dédié aux étudiants en échange entrants est présent sur chaque campus.
- Une session de 13h30 de cours de FLE intensif est proposée aux entrants à chaque début de semestre, puis tout le long du semestre à raison de 1h30 hebdomadaire.

MESURES APRES LES ACTIVITES DE MOBILITE

- Un relevé de notes détaillé indiquant les crédits ECTS est fourni à chaque étudiant entrant à l'issue de sa mobilité.
- Les activités supplémentaires sont indiquées dans le supplément au diplôme.
- Tout étudiant en retour de mobilité fait l'objet d'une saisie semestrielle par équivalence et les crédits obtenus sont automatiquement transférés.
- Les étudiants en retour de mobilité sont sollicités pour intervenir auprès des futurs mobiles et pour agir en tant qu'ambassadeurs Erasmus.
- Les mobilités des personnels sont enregistrées dans leur dossier par le service RH. Pour les personnels administratifs, les mobilités sont également mentionnées dans l'entretien professionnel individuel annuel.

- La Maison de l'International assure la promotion des activités de mobilités et accompagne les étudiants et les personnels dans leur démarche et dans la constitution des dossiers.
- Toutes les mobilités s'effectuent sous couvert d'un accord interinstitutionnel et d'un contrat de mobilité.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

MESURES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

- La Maison de l'International effectue un suivi de la vie des accords, respecte les principes de la Charte ECHE et veille à ce que la stratégie institutionnelle soit en accord avec la déclaration de politique Erasmus.
- La Maison de l'International assure une promotion régulière des activités proposées par le programme au sein de l'établissement, et effectue des réunions ciblées dans chaque filière à cet effet.
- La Maison de l'International effectue un bilan de suivi des activités et des mobilités.
- La charte ECHE est affichée sur le site internet d'Avignon Université, rubrique International.
- Cette charte inclusion est affichée sur le site internet d'Avignon Université à la rubrique International.